

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



Publication bimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d^r h.c. *rer. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), *président* (membre depuis 1986)
- M^{me} DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT, docteur en droit, professeur honoraire de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, *vice-présidente* (1967)
- MM. MAURICE AUBERT, docteur en droit, *vice-président* (1979)
ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
ALEXANDRE HAY, docteur h.c. des Universités de Genève et de Saint-Gall, avocat, ancien vice-président de la direction générale de la Banque nationale suisse, *président de 1976 à 1987* (1975)
ATHOS GALLINO, docteur honoris causa de l'Université de Zurich, docteur en médecine, ancien maire de Bellinzone (1977)
ROBERT KOHLER, docteur ès sciences économiques (1977)
RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences (1979)
DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
HANS HAUG, docteur en droit, professeur honoraire de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall, ancien président de la Croix-Rouge suisse (1983)
PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier (1984)
RAYMOND R. PROBST, docteur en droit, ancien ambassadeur de Suisse, ancien secrétaire d'Etat au Département fédéral des Affaires étrangères à Berne (1984)
ODILO GUNTERN, docteur en droit, ancien député au Conseil des Etats (1985)
ANDRÉ GHELFI, ancien secrétaire central et vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie (1985)
- M^{me} RENÉE GUISAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie» international, membre de la fondation suisse *Pro Senectute*, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- M. ALAIN B. ROSSIER, docteur en médecine, ancien professeur de rééducation des paraplégiques à l'Université de Harvard, *privat-docent* à la faculté de médecine de l'Université de Genève, professeur en paraplégiologie à l'Université de Zurich, ancien président de la Société médicale internationale de paraplégie (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, chargée de cours à la Faculté de droit de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien Procureur Général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)
- M^{me} LISELOTTE KRAUS-GURNY, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- M^{me} SUSY BRUSCHWEILER, infirmière, directrice de l'École de Soins infirmiers de Bois-Cerf à Lausanne et enseignante à l'École supérieure des Soins infirmiers à Aarau, présidente de l'Association Suisse des directrices et directeurs d'Écoles de Soins infirmiers (1988)
- M. JACQUES FORSTER, docteur en sciences économiques, professeur, directeur de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
- M. PIERRE LANGUETIN, licencié ès sciences économiques et sociales, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, ancien président de la direction générale de la Banque nationale suisse (1988)
- M. JACQUES MOREILLON, licencié en droit, docteur ès sciences politiques, Secrétaire général de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, ancien Directeur général au CICR (1988)

CONSEIL EXÉCUTIF

M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*
M. MAURICE AUBERT
M. ATHOS GALLINO
M. RUDOLF JÄCKLI
M. PIERRE KELLER
M. ANDRÉ GHELFI
M^{me} ANNE PETITPIERRE

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

MAI-JUIN 1989
N° 777

- D^r Kamen Sachariew:** Les droits des Etats en matière de mesures de mise en œuvre du droit international humanitaire 187
- L'auteur analyse les mesures de mise en œuvre du droit international humanitaire, sur le plan national et dans le cadre de la répression des crimes internationaux. Puis il étudie successivement les mécanismes de mise en œuvre des Conventions de Genève et du Protocole additionnel I, sous l'angle de la théorie de la responsabilité des Etats, le régime obligationnel de ces Conventions et les mesures de mise en œuvre à la disposition des Etats parties. Enfin, il traite de la question de la position et de la pratique des Etats en matière de sanctions et de mesures collectives prises par les Etats à la suite de violations des Conventions.*
- Héran Salinas Burgos:** La prise d'otages en droit international humanitaire 208
- Après avoir exposé les caractéristiques générales du délit de prise d'otages en droit international public et rappelé son évolution historique, l'auteur analyse dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels les dispositions relatives à l'interdiction de la prise d'otages dans les conflits armés internationaux et non internationaux ainsi que l'action du CICR en la matière.*
- Jean de Preux:** Texte de synthèse IX — Respect de la personne dans les Conventions de Genève 230

183

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Mission présidentielle aux Etats-Unis d'Amérique	241
--	-----

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES:

Afrique — Amérique latine — Asie — Moyen-Orient	242
---	-----

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Journée mondiale 1989 de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge . . .	249
--	------------

● Message conjoint de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge	250
--	-----

● Geste humanitaire — Texte de référence	251
--	-----

Réunions statutaires à Genève (avril 1989)	256
--	-----

Activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	258
--	------------

● Le Centre d'études et de formation du Croissant-Rouge libyen	258
--	-----

● Séminaire de la Croix-Rouge colombienne sur la contribution des désastres au développement (février-mars 1989)	261
---	-----

Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken — 68 ^e distribution des revenus	263
---	-----

FAITS ET DOCUMENTS

La République hellénique ratifie le Protocole I	267
---	-----

La République populaire hongroise ratifie les Protocoles	267
--	-----

Adhésion aux Protocoles de la République de Malte	268
---	-----

LIVRES ET REVUES

War, aggression and self-defence (Guerre, agression et légitime défense) (Yoram Dinstein)	269
--	-----

De l'utopie à la réalité — Actes du Colloque Henry-Dunant (ed. Roger Durand)	271
Lignes directrices relatives à la diffusion des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ed. Yolande Camporini)	276
Récentes publications	277
Adresses des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	280

Dans ses trois derniers numéros de l'année 1989

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* traitera des thèmes suivants:

- **Aux origines du droit international humanitaire, à l'occasion du 125^e anniversaire de l'adoption de la Convention de Genève du 22 août 1864 (numéro spécial);**
- **L'emblème de la croix rouge et du croissant rouge (numéro spécial);**
- **Les Principes fondamentaux en action — 1. Humanité, Impartialité, Neutralité.**

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*. Ils seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 25 pages.
- Toutes les notes seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.
- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.
- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.
- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.
- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.